

PLAN CANICULE 2022

Demande d'inscription au registre nominatif

Comment effectuer votre demande		Informations	Retrait	Dépôt
Sur place	CCAS 82 Rue de la Monnaie	•	•	•
Sur place	Hôtel de Ville	•	•	•
Sur place	Mairie Annexe de Serres	•	•	•
Chez vous	www.carpentras.fr	•	•	•
Courrier CCAS	82 Rue de la Monnaie 84200 CARPENTRAS	•	•	•
Par tél.	CCAS 04 90 60 44 88 MAIRIE 04 90 60 84 00	•	•	

• CCAS de Carpentras

Lundi au vendredi > 8 h 00 à 12 h
et 13 h 30 à 17 h 30

• Hôtel de Ville

Lundi au vendredi > 8 h à 17 h 30
Samedi > 9 h à 12 h (sauf juillet et août)

• Mairie Annexe de Serres

Lundi au jeudi > 8 h 15 à 12 h
et 13 h 15 à 16 h 30
Vendredi > 8 h 30 à 12 h
et 13 h 30 à 15 h

1. Qu'est ce que le plan canicule ?

C'est un plan d'alerte et d'urgence qui permet de mettre en place un processus temporaire de suivi des personnes particulièrement sensibles lors des épisodes de fortes chaleurs et de canicules qui se caractérisent par une température ne descendant pas au dessous de 24° la nuit et atteignant 35° en journée.

2. Qui décide du déclenchement du plan canicule ?

Le plan canicule comporte plusieurs niveaux, qui sont fonction notamment des conditions météorologiques locales.

C'est le Préfet de Vaucluse qui décide du déclenchement du plan canicule, et des modalités de son application.

Des campagnes de communication sont alors mises en place afin d'alerter la population.

3. Recommandations

- ne pas sortir aux heures les plus chaudes ;
- boire 1,5 litres d'eau par jour, éviter l'alcool ;
- ne pas faire d'efforts physiques intenses ;
- maintenir son habitation à l'abri de la chaleur ;
- donner des nouvelles régulières à son entourage.

4. A quoi sert l'inscription sur le registre de vigilance du plan canicule ?

L'inscription sur le registre de vigilance permet aux autorités et aux services sanitaires et sociaux d'attirer l'attention sur les personnes particulièrement sensibles lors des épisodes de forte chaleur et de canicule.

Lors du déclenchement du plan canicule, le CCAS contacte directement par téléphone les personnes ; cela permettra de s'assurer de leur bonne santé, de leur répéter les gestes à adopter dans ce cadre et de signaler aux assistants sociaux toute personne dans une situation de fragilité.

5. Modalités d'inscription sur le registre

Qui peut s'inscrire :

- les personnes de 65 ans et plus
- les personnes de 60 ans en situation de handicap

Qui peut faire la demande d'inscription :

- la personne concernée
- Une personne de son entourage

6. L'inscription sur le registre de vigilance est-elle confidentielle et modifiable ?

Les renseignements portés sur le registre sont strictement confidentiels.

Seules les personnes habilitées y ont accès, et ces données ne sont transmises qu'aux organismes en charge de la mise en place et du déroulement du plan canicule.

L'ensemble des renseignements donnés par les personnes souhaitant figurer sur ce registre peut être modifié.

Les personnes ne souhaitant plus y figurer peuvent en demander leur radiation.



Personne concernée par la demande:

Nom et prénom
 Date de Naissance :
 Adresse
 84200 CARPENTRAS
 Tél. Port.
 Courriel.....@.....

Personnes à prévenir en cas d'urgence

Nom et prénom :
 Tél. Port.
 Courriel.....@.....

Coordonnées des intervenants à votre domicile

Aide à Domicile Nom : Tél :
 Soins infirmiers: Nom : Tél :
 Médecin généraliste Nom : Tél :
 Autres intervenants : Nom : Tél :
 Nom : Tél :
 Nom : Tél :

REMARQUES PARTICULIERES

(Personnes Isolées – Handicapées – Bénéficiaire de la Télé Assistance)

.....

Date de la demande d'inscription :

Nom du demandeur Prénom du demandeur :
 Courriel@.....

- Personne concernée par l'inscription
- Autre personne : préciser le lien de Parenté

Signature